

L'Office fédéral de la justice se voit décerner le 1^{er} Label du plurilinguisme

Berne et Biel/Bienne, 20 octobre 2016. L'Office fédéral de la justice (OFJ) à Berne s'est vue remettre aujourd'hui le tout premier Label du plurilinguisme au terme d'un processus qui aura duré plusieurs mois. Fort de ses 284 collaborateurs issus des quatre communautés linguistiques de Suisse, l'OFJ a réussi à satisfaire aux rigoureuses exigences de cette certification délivrée par la fondation biennoise Forum du bilinguisme. La remise du Label du plurilinguisme a eu lieu à Berne en présence de la Conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, Cheffe DFJP.

Fondée en 1996, la fondation Forum du bilinguisme est financée par la Confédération, le canton de Berne et la ville de Bienne et se penche sur les défis liés à la cohabitation de plusieurs cultures linguistiques en Suisse. Basé en partie sur la Loi fédérale sur les langues (LLC) et l'Ordonnance sur les langues (Olang) ainsi que sur les critères spécifiques le Forum du bilinguisme a développé le Label du plurilinguisme. Ce nouveau Label portant sur le plurilinguisme officiel - allemand, français, italien - des offices fédéraux, analyse la pratique des langues, le respect du « vivre ensemble » des différentes communautés linguistiques ainsi que l'engagement de l'OFJ en faveur de la promotion des langues minoritaires et de la culture plurilingue au sein de son institution. Le processus de certification comprend quatre axes principaux d'analyse : critères de visibilité et de communication vers l'extérieur, composition et compétences linguistiques du personnel selon l'Olang, qualité de la communication à l'intérieur de l'Office et appréciation globale du plurilinguisme pratiqué par l'Office.

Résultats et défis

Le Label du plurilinguisme confirme que l'OFJ est à même de répondre avec compétence dans les trois langues officielles aux demandes des citoyens, des administrations cantonales et fédérales. Au niveau de la composition linguistique de son personnel, l'OFJ favorise l'engagement de collaborateurs/-trices issus des communautés linguistiques minoritaires de Suisse. Dans le but de s'aligner sur les valeurs-cibles par groupe linguistique stipulée dans l'Olang, l'OFJ a doublé en cinq ans le nombre de ses collaborateurs/-trices italophones. Alors que la mixité des communautés linguistiques est garantie à plusieurs niveaux hiérarchiques, l'OFJ devra toutefois, à moyen terme, relever le défi d'engager au niveau de sa direction des cadres francophones et italophones.

Contact/reenseignements :

Office fédéral de la justice, Folco Galli, +41 58 462 77 88

Forum du bilinguisme, Prisca Freivogel-Siegel, experte, +41 79 439 93 61